

Motion pour une Commission permanente de l'Urbanisme au Conseil communal

L'urbanisme est un facteur très important qui peut influencer la vision future de notre ville ainsi que la vie de tous les jours de nos concitoyens.

En vertu de l'article 79 du règlement du Conseil communal qui stipule :

« le Conseil peut décider en tout temps la création de commissions permanentes dont il arrête les compétences, la composition et le mode de désignation »

nous déposons une motion pour la création d'une commission permanente de l'urbanisme.

Il est en effet important, à l'heure où la ville s'agrandit très vite, que les Conseillers communaux, élus par le peuple, puissent intervenir assez tôt dans l'élaboration des plans de quartier et puissent informer régulièrement les membres de leurs groupes respectifs des projets élaborés par le service de l'urbanisme.

Les soussignés demandent que cette motion soit renvoyée à une commission pour étude et rapport.

Nyon le 22 septembre 2010

Florence Darbre Gubbins

Madeleine Chanson

Josette Gaille